

- Votre assureur exige-t-il que vous soyez toujours assuré par le régime d'assurance-maladie de votre province?
- Votre assurance vous donne-t-elle accès à une ligne téléphonique d'urgence que vous pouvez appeler de n'importe où dans le monde si vous êtes en difficulté? Vérifiez si cette ligne fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les téléphonistes parlent plusieurs langues et si vous pouvez parler à des infirmiers ou à des médecins.
- Les frais d'hospitalisation et les frais médicaux connexes sont-ils réglés directement par la compagnie d'assurance ou devez-vous faire le paiement tout de suite et vous faire rembourser plus tard?
- La compagnie versera-t-elle à l'hôpital une avance de fonds en espèces si celui-ci l'exige?
- L'assurance couvre-t-elle votre rapatriement vers le lieu le plus proche où l'on offre les soins médicaux appropriés ou vers le Canada, avec le personnel médical d'accompagnement?
- Couvre-t-elle entièrement les frais d'accompagnement et d'assistance, ou devrez-vous régler ces coûts?
- Votre police prend-t-elle en compte les maladies préexistantes? Vous devez en aviser l'assureur et lui demander de certifier par écrit que vous êtes couvert. Sinon, votre

demande de remboursement pourrait vous être renvoyée comme étant « nulle et non avenue ». Si l'assurance exclut les maladies préexistantes, évaluez soigneusement les coûts éventuels et l'accessibilité des services dont vous pourriez avoir besoin dans le pays où vous comptez vous rendre.

- Couvre-t-elle les coûts liés à un décès à l'étranger, y compris le rapatriement d'une dépouille au Canada?
- La police vous couvre-t-elle pendant une visite au Canada ou à l'occasion d'un autre voyage effectué pendant que vous vivez à l'étranger? Ou devez-vous au contraire souscrire une protection supplémentaire?
- Si vous revenez au Canada, la police sera-t-elle valide en attendant que le régime d'assurance-maladie de votre province ne vous couvre de nouveau, ou devrez-vous acheter une autre assurance pour cette période?

Gardez-vous des formulaires de demande d'indemnité à portée de la main. Ayez toujours avec vous une copie de votre police d'assurance ainsi que les numéros de téléphone du centre de service à la clientèle. Confiez également ces renseignements à un ami ou à un membre de votre famille au Canada et à un ami ou à un membre de votre famille dans le pays où vous séjournerez.